

CONSEIL MUNICIPAL du 22 juin 2009 à 20 H 30
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION affiché et transmis à la presse le 26 juin 2009

PRESENTS : MARTIN Joseph – OLIVIER Christian – TESSIER Daniel – ROLLAND Pierre – PINCEPOTTE Monique – LAMOUREUX Marie-Andrée – DÉSILLE Yvan – MAIGNAN Denis – GALLON Loïc – DOINEAU Brigitte – STRACQUADANIO Christèle – BASLÉ Marie-Josèphe – TÉHARD Sylvie – CHEVRIER Christine – GRIMAUULT Jean-Philippe – TOUATI Anne – CHEVRIER Daniel.

ABSENTS EXCUSES : BIGOT Pierre – SALMON Pierre

Secrétaire de séance : GRIMAUULT Jean-Philippe

Convocation du 17 juin 2009

ZAC multi-sites : approbation du dossier de création

Aucune remarque n'ayant été présentée sur le dossier mis à disposition du public, le Conseil Municipal adopte ce projet de création d'une ZAC sur les secteurs du Plessis et des Cerisiers.

Cantine :

1°) modalités d'inscriptions : Le Conseil Municipal a adopté la proposition faite par la Commission Affaires sociales – Petite Enfance, relative à la mise en place d'une fiche d'inscription pour les enfants qui déjeunent à la cantine dans le but d'avoir une meilleure organisation du service. Le règlement a aussi été remis en forme pour plus de lisibilité et de compréhension.

Un courrier va être transmis aux familles expliquant ces nouvelles modalités avec la fiche d'inscription et le règlement à retourner en mairie pour le 15 juillet.

2°) tarifs 2009-2010

Pour l'année 2008-2009, les tarifs étaient les suivants : ticket enfant = 3,90 € / ticket adulte = 6,80 €.

En 2008, les dépenses relatives à ce service se sont élevées à 70 785 € et les recettes à 52 382 €.

Après une longue discussion sur ces chiffres et les raisons de ce déficit (sensiblement le même que les années précédentes), le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter le prix des repas pour la prochaine année scolaire. Cette décision est un soutien financier apporté par la Commune aux familles justifié par la conjoncture économique actuelle et la mise en place du système d'inscriptions préalable. Celui-ci pourra paraître contraignant mais il devient nécessaire afin de rationaliser au mieux les dépenses en ajustant les commandes ce qui permettra une optimisation des repas préparés.

Garderie : tarifs 2009-2010

Pour 2008, les dépenses se sont élevées à 10 825 € et les recettes à 7 568 €.

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les tarifs de la garderie, pour l'année scolaire 2009-2010 de 2 %, qui seront donc les suivants :

- Moins d'une ½ heure = 0.80 €
- D'une ½ heure à 1 heure = 1.50 €
- Plus d'une heure = 1.96
- ¼ d'heure supplémentaire après 18 H 45 = 2.42 €

Assainissement : exploitation de la Station d'Épuration

Le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation d'entreprises pour exploiter la future station d'épuration à boues activées. Le suivi technique sera confié à une entreprise spécialisée. La commune conservera, en exploitation directe, l'entretien des réseaux et des espaces verts ainsi que l'évacuation des boues.

Afin de réaliser le cahier des charges relatif à cette exploitation déléguée, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est confiée au Cabinet C.E.C. pour un montant de 5 250 € H.T.

Grand Soufflet

Pour le concert d'accordéon qui sera donné à l'Espace Culturel par Cathrin Pfeifer dans le cadre du Grand Soufflet, le Conseil Municipal a reconduit les tarifs des années précédentes (7 € avec gratuité jusqu'à 16 ans) et sollicite une subvention près de Vitré Communauté pour cette soirée.

Espace Jeux

Le Conseil Municipal a décidé de mettre à disposition de l'AFR la salle de garderie le mardi matin (à partir de la Toussaint ou de janvier 2010 suivant l'avancement du projet) afin qu'un espace jeux puisse être mis en place à destination des enfants de 0 à 3 ans. Cet espace jeux pourra accueillir 15 enfants et 10 adultes au maximum par séance. Une éducatrice sera présente une semaine sur deux pour animer les séances.

Sur une année scolaire, le coût de fonctionnement est estimé à environ 1 400 € dont la moitié subventionnée par le Conseil Général et la CAF. Le Conseil Municipal a accepté de verser une subvention à l'AFR pour compléter ce financement.

INFORMATIONS DIVERSES

Subvention « Amendes de police » pour les travaux d'aménagement de Carcraon : Par courrier reçu le 18 juin 2009, la Préfecture vient d'informer la mairie qu'une subvention de 11 275 € est proposée à la commune pour les travaux de Carcraon (en réponse à la demande du 31 mars 2008). Pour que l'octroi de cette subvention soit définitif, le Conseil Municipal confirme qu'il accepte la somme proposée. (procédure demandée par la Préfecture !)

Séance levée à 23 H 45